

DU SAMEDI 13 AU DIMANCHE 14 FÉVRIER 2010
OU DU LUNDI 15 AU MARDI 16 FÉVRIER 2010



Carnaval en baie du Mont Saint-Michel




Jour 1 :
Déjeuner en Baie du Mont Saint-Michel
Après-midi libre au Mont Saint Michel

Au cœur de la Grande-Rue, étroite et bordée de maisons du xv^e et xvi^e siècles, empruntez le chemin des remparts et vous serez éblouis par les vues magnifiques et époustouflantes sur la baie. Vos yeux n'auront pas un instant de répit devant la beauté de ce site exceptionnel.

Possibilité de programmer une visite guidée du village médiéval et de l'abbaye du Mont Saint-Michel, (nous consulter).

 **Dîner et hébergement dans un hôtel**, en Baie du Mont-Saint-Michel**

Jour 2 :
Dans la matinée  Arrivée à Granville et accueil du groupe par un guide régional diplômé / Remise de confettis aux participants puis visite guidée de Granville

Dans les ruelles et au pied de magnifiques demeures du xvi^e siècle, les origines du Carnaval de Granville vous seront dévoilées par votre guide...

 **Déjeuner libre à Granville**

Après-midi libre au cœur du Carnaval de Granville

Entrez dans la danse ! Dans votre plus beau costume, mêlez-vous à la foule déguisée et parcourez les rues animées de la ville. Au son des fanfares et sous les confettis : en avant pour la fête ! Le dimanche : Défilé de la « Grande Cavalcade » et de sa trentaine de chars dans les rues de la ville.

Le mardi : « Cavalcade » puis jugement du Roi Carnaval et exécution dans le port de Granville. Bataille de confettis en fin d'après-midi.

Départ de Granville en fin d'après-midi retour vers votre région

à partir de

70 € 00



- Les + du séjour :**
- 1 gratuité pour 20 payants
 - accès privilégié des cars dans la ville de Granville (interdite à la circulation)
 - remise de confettis aux participants
 - un plan de Granville par personne

Renseignements et Réservations : auprès de Manche Tourisme au **02 33 05 94 84**

Conception graphique : CDT50 / Clichés non contractuels / Manche Tourisme, organisme local de tourisme autorisé par arrêté préfectoral n° AU 050.04.0001